



Retour après avoir reçu le quitter le territoire français

Par **thawenza75**, le **27/10/2010** à **14:02**

Bonjour,

Après avoir bénéficié d'une carte de séjour d'un an ici en France pour raison médicale, je me suis présenté à la préfecture avec un dossier complet pour renouvellement de la carte de séjour. Ayant fourni un CDI comme chauffeur-livreur dans l'espoir du changement de statut, j'ai reçu le quitter le territoire.

J'ai pris un avocat et je dispose d'un code au niveau de SAGACE.JURADM. et mon dossier est tjrs en instance.

Ma question est: comme la boîte où je travaillais, me promet de me délivrer un CDI en Espagne où je voudrais m'installer, me serait-il possible de quitter la France et entrer en Algérie et demander un visa pour l'Espagne? ou bien une fois en Algérie, ma demande de visa sera-t-elle refusée pendant 5 ans vu que c'est l'espace Schengen?

Car on m'a dit que "le quitter le territoire français" est valable pour toute l'Europe étant donné qu'ils ont tout sur moi dans leurs bases de données.

Merci de vos éclaircissements.